

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE TAXI PROGRAMME DE FORMATION

OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE :

- Article 1 et article 3 de l'Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi - NOR : TRAT1722097A. *Cet arrêté définit le contenu et les modalités d'organisation du stage de formation continue des conducteurs de taxi*
- En application de l'article R. 3120-8-2 du code des transports, tout conducteur de taxi est tenu de suivre tous les cinq ans un stage de formation continue dispensée par un centre de formation agréé.

PUBLIC :

- Les conducteurs de taxi

PRÉREQUIS :

- Être titulaire de la carte professionnelle conducteur de Taxi

DURÉE :

- 14 heures sur 2 jours, entièrement en Présentiel

HORAIRES :

- De 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION :

- Minimum : 5 Maximum : 18
Actuellement 10 à 12 en lien avec la situation Covid

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- Inscription tout au long de l'année jusqu'à 48h avant le démarrage de la formation dans la limite des places disponibles.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP :

- Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 02 47 55 02 40.

TARIF :

- 294 € net de taxe (TVA non applicable)

LIEU : Charente-Maritime

hôtel Majestic place St Marsault
17340 CHATELAILLON-PLAGE

DATES : les 18 et 25 janvier 2025
les 28 et 29 janvier 2025
les 01 et 08 février 2025
les 25 et 26 février 2025
les 03 et 04 mars 2025

LIEU : Indre et Loire

hôtel Campanile, av. du Lac Les Bretonnières
37300 JOUÉ LES TOURS,

DATES : les 15 et 22 février 2025
les 28 février et 01 mars 2025

D'autres dates sont possibles en fonction de la demande.
Contacter le centre de formation pour leur mise en place

OBJECTIF DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES VISÉES

(Conformément à Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi)

Cette formation permettra au stagiaire de :

- Mettre à jour ses connaissances pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi
- Obtenir l'attestation de suivi de formation continue obligatoire valable 5 ans.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Connaître et comprendre les règles générales du transport particulier de personnes
- Maîtriser les règles liées au métier de taxi et activités complémentaires
- Appliquer les connaissances en sécurité routière
- Connaître et savoir appliquer les gestes de premiers secours (option PSC)
ou approfondir la gestion d'une activité taxi et son développement (option GESTION)

CONTENU DE LA FORMATION

Conformément à Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi)

1ère journée 7 h

- DROIT DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES – 3H30
Les évolutions réglementaires et dispositions générales du T3P ; L'accès à la profession ; Les règles relatives aux conducteurs, aux véhicules et à l'exercice de l'activité. Les Instances du secteur du T3P. Les dispositions relatives aux intermédiaires.
- REGLEMENTATION SPECIFIQUE A L'ACTIVITE TAXI – 3H30
Rappel et actualisation des règles liées au métier du taxi : régime des autorisations de stationnement, les équipements spéciaux, les documents obligatoires. La réglementation locale. Les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers, transport assis professionnalisé.

2ème journée 7 h

- SECURITE ROUTIERE – 3H30
Rappel et actualisation des connaissances en sécurité routière. Les dispositions du code de la route, le permis de conduire, le comportement du conducteur, les infractions et sanctions, le contrôle technique des véhicules.
- PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES – 3H30 : Connaître et savoir appliquer les gestes premiers secours.
ou GESTION ET DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – 3H30 : Quelle est notre clientèle ? Quelles sont les autres cibles ? Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Evaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (*via questionnaires, exercices, travaux pratiques*)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.
- Délivrance d'une attestation de suivi de la formation continue valable 5 ans (*Arrêté du 11 août 2017*)

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et méthodologique : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes conformes à la réglementation en vigueur
- Questionnaires, exercices et étude de cas,
- Réflexion et échanges sur cas pratiques, Retours d'expériences

Éléments matériels :

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

- SOLDI Edwige, responsable pédagogique et formatrice de l'Ecole de Taxi PGS, titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi, du diplôme universitaire de gestion des PME et PMI.
- LA PROTECTION CIVILE, formateur titulaire à minima du PICF-PAEFPPSC.